

Services agricoles et forestiers : des mesures concrètes pour surmonter la crise ?

CSA du réseau Forêt Agriculture du mardi 8 octobre 2024

Présidence : Philippe Duclaud, Directeur général de la performance économique et environnementale des entreprise (DGPE) au ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt (MASAF).

Présent-e-s au titre de FO Agriculture : Magali Monier, Gisèle Vimont, Mathieu Pinson, Estelle Schenkels

L'ordre du jour du comité social d'administration forêt agriculture du 8 octobre 2024 était le suivant:

Résumé.....	2
Validation du procès-verbal du CSA FA du 14 mai 2024.....	3
Point d'étape sur le volet agriculture suite au précédent CSA FA.....	3
Point d'actualité - volet forestier.....	4
Information sur les appels à projets de la planification écologique.....	4
Information sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences forestière.....	5
Information sur les concours de techniciens supérieurs - spécialité forestière.....	5

FO Agriculture a souligné lors de sa déclaration liminaire la morosité dans les services d'économie agricole et forestiers, où les agents subissent des outils défaillants et des réformes continues. Dans les service d'économie agricole (SEA), ils attendent des clarifications sur le contrôle unique, la simplification des procédures et la sanctuarisation des moyens de vacations pour 2025. Le bilan du transfert des missions du FEADER est également attendu. En forêt, les agents attendent des moyens humains et des instructions claires pour France2030 et France Nation Verte. **FO Agriculture** demande un parcours qualifiant pour les agents forestiers et une meilleure valorisation de leurs missions.

Voir notre déclaration liminaire :

« [Services agricoles et forestiers : sous pression, en quête de sens face à des réformes sans fin](#) »

Résumé

Difficultés persistantes dans les services agricoles et forestiers : Les difficultés auxquelles font face les agents dans les services agricoles et forestiers persistent, avec pour conséquence la compromission de la qualité du service rendu et l'augmentation des tensions avec les agriculteurs, notamment en raison des contrôles et des retards de paiement.

Plan d'accompagnement proposé par le MASAF : Pour remédier à ces difficultés, le MASAF a proposé l'élaboration d'un plan d'accompagnement des SEA, qui a déjà commencé pour les SEA identifiés au printemps comme les plus en difficulté.

Objectifs du plan : stabilisation et modernisation : Au programme de ce plan, centré sur la gestion des ressources humaines et la modernisation des outils informatiques, on devrait trouver des mesures pour stabiliser les équipes et améliorer les conditions de travail.

Indemnité exceptionnelle pour la gestion de crise : Une indemnité exceptionnelle pour la gestion de crise a déjà été mobilisée et sera versée sur la paye d'octobre pour tous les agents, sur des emplois permanents, impactés par la crise agricole et ayant été identifiés par leur service (stagiaires et contractuels exclus du dispositif).

Simplification des outils d'instruction : Des travaux visant à simplifier l'outil d'instruction des aides (ISIS) sont en cours, et le SRH a établi une doctrine d'emploi pour faciliter la « CDIsation » des contractuels en CDD avant 6 ans pour ceux ayant 3 années de services.

Débats sur les effectifs et la communication : Les débats ont beaucoup porté sur la nécessité d'augmenter les effectifs et d'améliorer la communication entre les différents services du MASAF (DGPE, ASP, DRAAF, DDT(M)), ainsi que sur la priorité à donner à la formation continue des agents des services agricoles comme forestiers.

Gestion complexe des appels à projets : Il a été signalé le désarroi des agents face à une gestion complexe des différents appels à projets dans le cadre du renouvellement forestier, avec une carence d'instructions claires, entraînant une charge de travail accrue et de la démotivation.

Demande de clarification des procédures d'instruction : **FO Agriculture** a demandé à la DGPE de transmettre à ses services instructeurs en DDT(M), des procédures d'instruction détaillées et complètes pour les aides des dispositifs France2030, et FranceNationVerte à venir. La DGPE a préparé très récemment des fiches précisant « qui fait quoi », en collaboration avec l'ADEME, dont la diffusion devrait intervenir prochainement.

Réflexion sur la GPEC dans la filière forêt-bois : Un point sur la réflexion du MASAF concernant la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) dans la filière "forêt-bois" a été présenté. Le déficit entre recrutements prévus et départs est confirmé et chiffré (cf infra). Les recommandations incluent la revalorisation des parcours professionnels et le renforcement des compétences techniques.

Attirer les jeunes vers la filière et renforcer la formation continue : **FO Agriculture** a insisté sur la nécessité d'attirer un jeune public vers les concours de TSMA et de renforcer la formation continue, avec notamment la mise en place d'un parcours qualifiant, formalisé, pour chaque agent prenant un poste de chargé de mission forêt.

Validation du procès-verbal du CSA FA du 14 mai 2024

Le PV est validé sous réserve de la prise en compte des demandes de modifications transmises par les syndicats avant et pendant la séance.

Point d'étape sur le volet agriculture suite au précédent CSA FA

FO Agriculture rappelle :

- ➔ la charge de travail excessive due à la complexité croissante des procédures et à l'utilisation d'outils souvent défaillants.
- ➔ les services sous-dotés en personnel, ce qui affecte la qualité des prestations et dégrade les conditions de travail.
- ➔ la complexité des politiques agricoles : l'évolution fréquente des politiques publiques nécessite une adaptation continue de la part des agents, compliquant davantage leur travail.
- ➔ les relations tendues avec les agriculteurs, principalement en raison des contrôles et des retards de paiement.

L'administration entend l'**ambiance dégradée dans les services**, particulièrement dans les SEA, et rappelle le plan d'accompagnement des SEA en cours.

Les organisations syndicales (OS) présentes demandent des détails et soulignent que ce plan d'accompagnement est inconnu dans les services : les effets n'y sont pas ressentis. Une réunion de travail sur ce sujet devrait être organisée.

Certains SEA identifiés en crise ont fait l'objet de mesures d'accompagnement particulières. Les OS demandent l'extension de ces boîtes à outils à l'ensemble des SEA. Mais certaines mesures ne sont pas étendables, car personnalisées (aides psychologique par exemple).

Les syndicats ont souligné l'urgence de **recruter de nouveaux agents**, notamment pour faire face à la complexification croissante des missions et des procédures. Ils notent l'absence de mesures concrètes pour renforcer les effectifs dans les délais nécessaires, et le **manque de formation continue** pour les agents en poste.

Le service des ressources humaines a mis en place une procédure permettant de proposer un **CDI de manière anticipée** au bout de 3 ans de services (au lieu de 6 en temps normal) aux contractuel-le-s en CDD de 3 ans. Les instructions sont en cours de diffusion vers les services. Ils seront hors plafond d'emploi mais il faut que le besoin dans les services soit identifié.

En termes de pilotage métiers, et le manque d'attractivité du travail sur les aides de crise, un RETEX a été demandé sur les fonds d'urgence déployés ces dernières années, via un travail en commun chefs de SEA / FranceAgrimer.

Concernant l'outil **SAFRAN**, les améliorations annoncées sont :

- x celle de l'ergonomie réalisée en 2024 ,
- x la réduction des pièces justificatives ,
- x la simplification du pré-remplissage.
- x Un document de synthèse est en cours de rédaction.

Pour l'**indemnité de gestion de crise**, qui devait être versée en septembre, les OS s'interrogent sur les conditions d'attribution et les bénéficiaires. Il est rappelé que l'indemnité n'est pas proratisée au temps partiel, ni liée au temps de travail et qu'il n'y avait pas de quota instauré. Elle sera versée sur la paye d'octobre, et devrait être notifiée individuellement aux agents. Les stagiaires n'y sont pas éligibles, ainsi que les contractuel-le-s, sauf celles et ceux disposant d'un contrat long qui devraient en bénéficier le cas échéant.

Sur la **complexification des outils**, et en particulier concernant ISIS, **FO Agriculture** a demandé la création d'une interface accessible à tous, afin d'avoir connaissance de tous les dysfonctionnements en cours et de leur stade de résolution.

La résorption de la dette technique des outils est en cours, annonce l'administration. Au niveau des services, les progrès sont encore loin d'être effectivement ressentis.

Concernant le **contrôle unique**, **FO Agriculture** rappelle les difficultés à sa mise en œuvre. La coordination des contrôles par le préfet est basée sur une circulaire de 2015, qu'il convient de mettre à jour. De plus, l'encadrement de l'ensemble des corps de contrôle est à étudier. Le chantier est à reprendre avec le nouveau gouvernement en place, et les directives qui seront données sur ce dossier.

La DGPE évoque un mode de fonctionnement à trouver avec les chambres d'agriculture dans le cadre de la mission de pré-contrôle leur est confiée.

Les **difficultés de communication**, avec l'ASP, FranceAgrimer ou l'ADEME, sont remontées par **FO Agriculture**. Le G13 a évoqué des canaux existants, et d'autres absents.

Un groupe de travail sera dédié à la mise en place d'un plan d'accompagnement des SEA.

Point d'actualité - volet forestier

Information sur les appels à projets de la planification écologique

La présentation du document de l'administration porte sur l'importance du soutien du secteur forêt, identifié notamment lors des Assises de la forêt (octobre 2021 - mars 2022). Pour les aides sur la planification écologique, l'opérateur et organisme payeur France 2030 est l'ADEME, les instructeurs sont les DDT(M). 2000 dossiers ont été déposés. Un plan d'action est en cours et un travail avec l'ADEME est réalisé pour régler les problèmes informatiques et les problèmes avec Cartogip. L'objectif est d'ouvrir le guichet France Nation Verte au 15 octobre.

FO Agriculture est intervenu sur les conditions d'instruction des dossiers France 2030, avec des instructions qui continuent à arriver, plusieurs mois après la date limite de dépôt des dossiers ! Cela génère des tensions entre les demandeurs d'aides et les instructeurs, qui se trouvent dans l'incapacité de les renseigner sur

l'avancement du traitement de leur demande, entraînant un stress supplémentaire sur les agents en charge des dossiers. Ces agents sont de plus souvent isolés car ils ne savent pas où trouver des informations pour comprendre, instruire et répondre aux questions qui leur sont posées. La DGPE indique que des fiches harmonisant les procédures et précisant « qui fait quoi », réalisées en collaboration avec l'ADEME, sont en cours de finalisation ... pour un dispositif clos depuis fin mai 2024!!

Il faudrait que ces fiches soient également déployées pour le dispositif à venir France Nation Verte.

FO Agriculture demande si les services instructeurs ont été interrogés.

FO Agriculture dénonce la carence d'encadrement de l'instruction de ces dispositifs, qui laisse les agents instructeurs isolés, sans communication possible avec l'ADEME pour le suivi des dossiers. Pour certains collègues instructeurs, particulièrement isolés dans leur DDT(M), cette situation pourrait relever de la maltraitance au travail.

Information sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences forestière

La démarche GPEC est supervisée par le comité d'orientation des ressources humaines (CORH). Ce comité est responsable de l'orientation des politiques de ressources humaines (RH), ici en lien avec la filière forestière.

FO Agriculture rejoint le constat général sur le **manque de personnel qualifié**, principalement dû aux départs à la retraite et à l'insuffisance des recrutements en compensation. Cette situation entraîne une **perte de compétences forestières** précieuses et menace la qualité du service rendu. La multiplicité des missions confiées aux agents (gestion des aides, suivi des PSG, prévention des risques incendie, etc.) est également soulignée, complexifiant leur travail et nuisant parfois à la qualité de leurs interventions.

Information sur les concours de techniciens supérieurs - spécialité forestière

La question de l'**attractivité des métiers forestiers** est centrale. Pour les participant-e-s, il est indispensable de rendre ces métiers plus attractifs pour attirer des jeunes et assurer le renouvellement des compétences. À ce titre, **FO Agriculture** appuie les propositions telles que la création d'un observatoire des métiers et le développement de parcours de professionnalisation qui permettraient de mieux anticiper les besoins futurs et de former les agents actuels.

FO Agriculture a rappelé l'importance du recrutement et de la formation initiale et continue des agents.

L'équipe **FO Agriculture**



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

